

**PROJET D'AMÉNAGEMENT DE PLUSIEURS SITES A ENJEUX DU CENTRE-VILLE DE QUIÉVRECHAIN
(ÎLOT EQUIPART ET ÎLOT AUNELLE)**

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Le public est informé qu'en application des dispositions du code de l'expropriation pour cause d'utilité publique, l'arrêté préfectoral en date du 03 mars 2022 soumet le projet d'aménagement de plusieurs sites à enjeux du centre-ville de Quiévrechain aux formalités d'enquête publique comportant :

- Une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique de droit commun
- Une enquête parcellaire

Cette enquête se déroulera en mairie de QUIÉVRECHAIN pendant 17 jours pleins et consécutifs du jeudi 24 mars 2022 au samedi 9 avril 2022 inclus.

La maîtrise du foncier est assurée par NordSEM.

Au terme de la procédure, le sous-préfet de Valenciennes est compétent pour :

- déclarer le projet d'utilité publique ;
- déclarer cessibles les parcelles nécessaires au projet.

La commissaire-enquêtrice désignée par le Président du Tribunal Administratif de Lille pour conduire l'enquête est :

- Madame Marie-Jocelyne DELHAYE, retraitée de la fonction publique d'État.

Pendant la durée de l'enquête, le public pourra prendre connaissance des caractéristiques du projet et formuler ses observations et propositions :

- soit sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles côtés et paraphés par le maire et la commissaire-enquêtrice ouvert à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie de Quiévrechain ;
- soit par l'intermédiaire du registre dématérialisé sécurisé permettant au public de formuler ses observations ou propositions et de consulter les observations déjà formulées à l'adresse suivante : enquete-publique-2975@registre-dematerialise.fr ;
- soit par courrier postal à l'adresse suivante : « Mairie de Quiévrechain – à l'attention de Madame la commissaire-enquêtrice – Aménagement de plusieurs sites à enjeux centre-ville à Quiévrechain Hôtel de Ville – Place Roger Salengro – 59 920 »
- Soit par courriel à l'adresse suivante : sp-valenciennes-dup@nord.gouv.fr.

Le dossier d'enquête est accessible au public sans limitation de durée à la sous-préfecture de Valenciennes – Bureau du développement territorial – rue Capron, ainsi que sur le site suivant :

<http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête auprès du sous-préfet de Valenciennes.

La commissaire-enquêtrice se tiendra à la disposition du public, en mairie de Quiévrechain :

- le jeudi 24 mars 2022 de 9h00 à 12h00
- le samedi 9 avril de 09h00 à 12h00

Toutes informations techniques relatives au projet pourront être demandées à :

Monsieur Antoine OPIGEZ
Responsable d'opérations
Nord SEM
03.74.09.13.59
a.opigez@nordsem.fr

À l'expiration du délai d'enquête, le rapport et les conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice seront tenus, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête, à la disposition du public, en mairie de Quiévrechain, et à la sous-préfecture de Valenciennes. Ils seront également mis en ligne, sur le site internet de la préfecture du Nord, à l'adresse suivante : <http://www.nord.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Information-et-participation-du-public/Declarations-d-utilite-publique>.

Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication des conclusions motivées de la commissaire-enquêtrice, en adressant sa demande écrite, à Monsieur le sous-préfet de Valenciennes – Bureau du développement territorial – CS 40469 – 59 322 Valenciennes Cedex.

Valenciennes, le 03 mars 2022

Le sous-préfet



Michel CHPILEVSKY